

La parole du témoin dans les écrits journalistiques : un acte performatif

Marie-Christine
LIPANI-VAISSADE

Maître de conférences
IUT de journalisme
Université de Bordeaux 3
mlipani@iut.u-bordeaux3.fr

L'acte de témoigner est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît. Le témoignage se matérialise par une mise en récit. Un narrateur, par sa présence ou sa participation à un évènement, restitue des faits en s'appuyant en priorité sur sa mémoire, mais aussi sur son ressenti, et ainsi le témoin rend l'évènement plus vivant et plus proche. Bien que, depuis longtemps déjà, criminologues et psychologues aient montré la fragilité des témoignages – les individus ayant tendance, d'une part, à surestimer leurs capacités perceptives et, d'autre part, à rester sensibles aux autres versions des faits, aux rumeurs, à la formulation des questions et aux écrits journalistiques –, les témoins sont considérés comme des transmetteurs d'informations et le témoignage est utilisé comme un outil au service de la vérité. Ce terme « témoin » renvoie en premier lieu à l'institution judiciaire. Cependant, l'utilisation du témoignage est bien plus large. Les médias, notamment, se sont largement emparés de cette parole du témoin, la substituant parfois à celle du journaliste. En effet, dans la plupart des écrits journalistiques, la parole du témoin, tout comme celle de l'expert d'ailleurs, est valorisée et mise en récit, de sorte que la parole du rédacteur s'efface au profit du témoin, métamorphosé alors en journaliste. Le temps médiatique est aujourd'hui celui de l'immédiateté et les médias souhaitent réagir dans l'instant. Lors d'une catastrophe, par exemple, les différents supports de presse recherchent aussitôt quelqu'un de présent là où s'est déroulé l'évènement, une personne qui

raconte ce qu'elle a vu ou entendu, mais qui peut aussi faire écho à ce qu'elle a elle-même entendu dire. Le témoignage reste un moyen pour capter l'attention du lecteur et/ou pour illustrer une analyse.

L'omniprésence des témoignages dans les médias soulève plusieurs questionnements. Qui sont les personnes qui témoignent dans la presse ? Comment parlent-elles et comment utilise-t-on leurs discours ? Les témoins sont-ils de bons transmetteurs d'informations ? Le simple fait d'avoir assisté à un évènement suffit-il pour comprendre ? Dans la presse, le recours fréquent et régulier aux paroles rapportées ne se fait-il pas au détriment de l'analyse et de la mise en perspective, qui, à nos yeux, constituent la plus-value essentielle de l'information journalistique ?

Nous tenterons de répondre à ces diverses questions à travers l'analyse des articles de presse relatifs au crash d'un Boeing au large de Charm el-Cheikh, le 3 janvier 2004. Notre étude repose sur un corpus d'articles de presse quotidienne et magazine, parus dans la semaine (ou quinzaine) qui a suivi le drame. La médiatisation de cette catastrophe est intéressante à étudier car un tel événement est porteur d'une charge émotionnelle assez forte et se pose alors pour les médias la question de « dire et montrer l'extrême ». Ce drame a fait l'objet de nombreuses Unes et parfois durant plusieurs jours consécutifs¹. Par ailleurs, ce qui a suscité notre intérêt pour ce fait divers dramatique est l'absence de témoin réel, de témoin direct. Il n'y a eu aucun survivant, aucune personne pour raconter ce qui s'est réellement passé. La construction de la parole s'est donc faite autour de « victimes absentes ». Le « dit » exploité par les médias est ainsi un « dit » *extérieur* au drame. Notre première partie analysera les procédés journalistiques de mise en valeur de la parole du témoin. Dans un second temps, nous ciblerons la question de la légitimité de cette parole « témoignante » dans ces différents écrits.

L'utilisation de personnes « témoignantes »

Le 3 janvier 2004, à 4 heures 44, heure de Paris, un Boeing 737 de la compagnie Flash Air, en provenance de Charm el-Cheikh (Égypte) s'abîme en Mer rouge, au terme d'une chute de 17 secondes. Bilan : 148 morts (presque tous français), dont 13 membres d'équipage tous égyptiens. Nous avons dépouillé tous les articles issus de la presse quotidienne nationale², et nous nous sommes limitée à trois titres de la presse magazine : *VSD*, *Le nouveau détective* et *Paris Match*³. Devant l'étendue de ce corpus (plus de 50 articles), nous ne mentionnons ici que les faits et observations les plus caractéristiques⁴.

Le procédé journalistique le plus récurrent est le suivant : les personnes qui témoignent ne sont pas choisies en fonction de ce qu'elles ont vu ou entendu – puisque personne n'a réellement assisté à l'accident. Les personnes s'exprimant dans la presse parlent essentiellement des victimes. Ainsi, parents, proches, amis, voisins, collègues, serveurs, réceptionnistes d'hôtel, etc., se succèdent dans les colonnes des journaux⁵. Ces derniers utilisent donc la parole de personnes qui, d'une manière ou d'une autre, ont connu les victimes. Pour ce drame, la presse n'a pas eu recours à des témoins à proprement parler, mais à des individus que nous appelons « des personnes témoignantes ». Leurs propos concrétisent la douleur. Les personnes témoignent donc de leur souffrance ; elles ne s'expriment pas vraiment sur l'accident. Elles sont utilisées comme témoins, mais témoignent d'elles-mêmes, de leur état et de leur ressenti.

Autre constat : les témoignages sont construits par séquences, chacune correspondant à une famille de victimes⁶. La plupart du temps, les articles sont écrits à plusieurs mains, les quotidiens ayant pour l'occasion mobilisé leurs correspondants locaux en région.

Enfin, troisième procédé régulier : l'utilisation de la parole de personnes extérieures qui, soit expriment une émotion personnelle, soit interviennent parce qu'elles auraient dû prendre cet avion ou parce qu'elles ont, dans le passé, voyagé avec la compagnie incriminée. Ainsi dans *VSD*⁷ par exemple, qui exploite surtout les témoignages des amis et proches des personnes disparues, famille par famille, on découvre le témoignage de Franck et Sophie, un couple de Parisiens. Ils auraient dû prendre le même vol FSH 604 mais, au dernier moment, ils ont appris qu'ils étaient envoyés sur un autre vol. Ce couple dit des choses sans importance : problèmes de valises perdues, table de restaurant occupée par d'autres, etc. Le lecteur apprend juste que ces jeunes gens (chanceux) ont fini par acheter un billet de loto. Ce genre de témoignage n'apporte rien de significatif sur le drame en tant que tel ; il entretient juste l'émotion et fait, en quelque sorte, basculer l'événement dans la réalité. Ces différents procédés repérés montrent une construction médiatique autour de l'absence des victimes, absence comblée par ces paroles « témoignantes ».

Les mêmes témoignages repris par la presse quotidienne nationale

De nombreuses personnes « témoignantes » sont donc utilisées par les titres de presse dans le traitement de cette catastrophe aérienne, du moins dans un premier temps. Et d'un titre à l'autre, on retrouve souvent

les mêmes propos, voire les mêmes genres de témoignages. Les propos repris ici nous semblent les plus significatifs.

Le 5 janvier, l'article du *Figaro* rapporte la parole d'un chef de cabine sur Flash Airlines : « *On ne comprend pas ce qui s'est passé.* » Seul témoin qui a vraiment vu quelque chose, Renaud Muselier, alors secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Présent sur les lieux du drame ; il a assisté au repêchage de morceaux de corps : « *J'ai beau être médecin, dit-il, je ne pourrai jamais m'habituer à cela.* » Le quotidien publie ensuite des témoignages de proches des victimes, famille par famille. On retiendra celui de Mohamed. Sa tante était dans l'avion. Avec son téléphone portable, elle téléphonerait à son neveu au moment du départ. « *Elle entendait quelque chose de bizarre, explique Mohamed, juste avant le décollage, il y a eu des bruits, des cris d'enfants, puis une coupure.* »

L'Humanité, le 6 janvier, tout comme dans son édition de la veille, recueille surtout la parole d'experts. La seule personne « témoignante » est Gilles Darriau, un ancien passager de la compagnie Flash Air, par ailleurs directeur de l'aéroport d'Angers et pilote d'avion de tourisme. Ce dernier raconte un vol... inquiétant. En effet, en juillet 2003, il a voyagé à bord du même Boeing 737 que celui qui s'écrasera en Egypte. « *C'était sale, ça puait, le commandant avait passé une nuit blanche, témoigne-t-il, les coffres à bagages étaient jaunis, j'ai fait un malaise...* ». Cet article est conçu comme un récit, le journaliste s'efface complètement.

Le journal *le Parisien*, dans son édition du 5 janvier, reprend des témoignages de proches, mais aussi d'anonymes – comme ce chauffeur de taxi égyptien qui dit juste : « *C'est triste, mais c'était un accident, pas une bombe, pas des terroristes.* » Dans son édition du lendemain, *le Parisien* recueille le témoignage d'anciens passagers de cette compagnie et celui de personnels de bord. Témoignages contribuant à alimenter la suspicion. On retrouve Gilles Darriau, mais aussi Robert Oesch, un steward suisse qui a volé dans ce fameux Boeing et qui confirme le mauvais état de l'appareil. Le journal publie aussi un micro-trottoir sur le thème : « *Avez-vous des craintes en charter ?* » Le 7 janvier, l'envoyée spéciale du *Parisien* fait un papier d'ambiance avec le témoignage d'Égyptiens ; ils n'ont rien vu, ne savent rien, ils sont juste « *tristes* ».

Le 5 janvier, *Libération* publie un petit papier de personnes « témoignantes ». Le 6, ce journal ne publie aucun témoignage et l'angle de l'article porte sur la sécurité aérienne.

Le 5 janvier, *la Croix*, avec le témoignage des proches des victimes, mobilise l'affect du lecteur. Le 6 janvier, ce même quotidien met en avant deux victimes, le directeur d'une école dans le 13^e arrondissement de Paris et son épouse. Les journalistes se sont rendus sur place faire parler les mamans, les enseignants, les élus de l'arrondissement, etc.

France Soir, le 5 janvier, comme ses concurrents, fait parler les proches des disparus et notamment Mohamed, le neveu. Le lendemain, le titre met l'accent une fois de plus sur des proches, mais aussi sur des témoignages accablant la compagnie égyptienne. S'expriment Gilles Darriau, mais aussi Marc et son épouse. Ce couple a aussi voyagé sur le fameux Boeing en décembre 2003. « *Le vol s'est passé normalement, disent-ils, mais nous n'étions pas rassurés car l'avion paraissait vétuste et, en outre, l'équipage avait mauvaise mine.* » Une autre passagère, une Italienne, confirme : « *Nous n'avons rien remarqué de particulier pendant le vol mais l'avion n'était pas neuf.* »

Le Monde ne donnera la parole aux proches des disparus, toujours famille par famille, que dans son édition du 8 janvier. Le 6, un reportage est consacré à l'attente des familles à Roissy – papier qui reprend le témoignage de Mohamed venu attendre sa tante qui n'arrivera jamais. Le 7, le quotidien national publie des témoignages polémiques, et notamment ceux de Gilles Darriau et Robert Oesch. Les discours sont presque toujours les mêmes. Les mêmes mots déjà repris par d'autres titres.

Le numéro 1112 de *nouveau détective* (7 janvier), dans un style narratif qui lui est propre, donne surtout la parole à Mohamed. Celui-ci rapporte ses conversations téléphoniques avec sa tante. Elle est à bord du Boeing, elle appelle de son portable, plusieurs fois, et le neveu raconte les scènes comme s'il y était : « *J'ai perçu encore des hurlements, j'ai même très distinctement entendu des enfants pleurer, enfin ma tante a crié à plusieurs reprises mon nom en utilisant le diminutif de Momo, et encore un bruit et puis plus rien... [...] je savais qu'il s'était passé quelque chose* », poursuit-il.

Le recours à ces paroles rapportées a été utilisé par presque tous les titres que nous avons exploités. Des supports comme *le Parisien*, *la Croix*, *France Soir*, et, dans une moindre mesure *Le Figaro* et *Le Monde*, ont consacré de nombreuses colonnes à ces témoignages. Le journal *Libération* mais aussi le quotidien *l'Humanité* ont très vite délaissé ce genre de papiers au profit d'écrits journalistiques plus explicatifs. D'une manière générale, au fil des jours, la place accordée à ces témoignages a donc diminué. Les journalistes se sont consacrés à une analyse de cet accident et surtout autour d'une polémique sur la sécurité des vols charters. Les personnes « témoignantes » se sont effacées et les experts, techniciens, professionnels et institutionnels ont alors construit les discours.

L'effet du réel

La presse écrite, à travers une mise en scène discursive particulière, délivre toutes sortes d'informations et déchiffre le réel. « *Le récit*, dit Christian Metz (1991), *irréalise la chose racontée*. » Autrement dit, ce qui est donné à voir, ce n'est pas le monde, mais bien un récit sur le monde. Dans tout discours, il y a le dit et le dire, entendons par-là l'énoncé et l'acte d'énonciation. L'énonciation médiatique subit un certain nombre de contraintes, dont la plus caractéristique est qu'elle s'adresse au plus grand nombre et qu'elle ne peut pas préjuger de l'état de sa cible. Cependant, lorsqu'il écrit, le journaliste a une intentionnalité précise, il sait comment il doit le dire et il anticipe le travail de l'allocutaire en réception. Par ailleurs, sans doute influencée par les procédés télévisuels, notamment la diffusion ininterrompue d'images, la presse écrite est, de plus en plus, poussée à recourir à des paroles rapportées – des réactions à chaud, des petites phrases, des témoignages, des interviews de personnes célèbres ou anonymes – pour donner ce sentiment d'être en prise directe avec l'actualité, et pour transférer cet effet du réel.

L'utilisation de ces paroles rapportées introduit des éléments vivants, d'autant plus que nous pensons qu'il n'existe pas de lecture passive des faits divers ou des catastrophes. Le lecteur est porté par le mode d'énonciation. L'imaginaire socio-discursif, dirait Patrick Charaudeau, est activé par ce processus de circulation de la parole, outre celle du rédacteur, qui plonge le lecteur au cœur de l'action. Le crash du vol FSH 604 a, sans doute, révélé, dans l'inconscient collectif, des peurs cachées touchant la plupart des individus ; d'autant plus que les victimes françaises de ce vol, par leur diversité socio-professionnelle, représentaient, comme le disaient les médias eux-mêmes, une « *France en miniature*⁸ ». Les titres de presse, en utilisant de façon récurrente le témoignage de proches des victimes, ont ainsi cherché une proximité supplémentaire avec le lecteur.

Une force d'action dans les paroles « témoignantes »

Au-delà de cette proximité entretenue par les témoignages, il est intéressant aussi de questionner la validité des paroles rapportées. Les témoins trop impliqués dans un événement, selon les experts, manquent de distance suffisante pour expliquer les faits. Ceux qui décrivent ce qu'ils ont vu et vécu, ceux qui souffrent doivent aussi faire éprouver ce qu'ils ressentent. Ils mobilisent l'activité réceptrice par l'affect. Un événement violent, tel un deuil imprévu, peut entraîner des perturbations, une

désorganisation de la pensée, voire des réactions instinctives de défense. Par ailleurs, toutes les mises en récit possèdent leurs règles et leurs contraintes et un témoin (ou une personne « témoignant ») doit convertir son récit au format requis par sa collaboration (Dulong, 1998).

Dans le cas qui nous préoccupe, la validité du témoignage s'est principalement construite en liaison avec la charge émotionnelle propulsée aux lecteurs par des procédés journalistiques, dont, dans les papiers-témoignages, l'effacement total ou partiel de la parole du locuteur principal : le journaliste. La parole de la personne « témoignant » est d'autant plus validée lorsque cette dernière bénéficie d'une légitimité absolue. On peut dire sans hésiter que les propos de Gilles Darriau⁹ entrent dans cette catégorie.

Mais, d'une manière générale, on peut avancer que l'ensemble des paroles se référant à une expérience personnelle, comme le témoignage de tous ceux qui auraient dû prendre l'avion, sont susceptibles d'émouvoir le lecteur. Le sociologue Renaud Dulong (1998)¹⁰ est clair : il existe une force d'action dans les paroles « témoignantes » utilisées par la presse, une force comparable à ce qu'Austin (1970) nomme des énoncés performatifs: « *Témoigner, explique le sociologue, comme promettre ou ordonner, s'accomplit dans des formes énonciatives dont le sens est lié à une façon déterminée de voir le monde et de concevoir la vérité. Elles sont liées en particulier à notre conception moderne de l'évènement comme fait [...]*¹¹ ».

« *Dire, c'est faire*¹² ». C'est faire participer le lecteur, c'est faire éprouver. Ces témoignages constituent, à nos yeux, des genres journalistiques en eux-mêmes, ils ont pour rôle de produire un effet de mise en présence, de relier au drame. Ils sont, la plupart du temps, bien distincts des analyses, et cette parole rapportée crédibilise en quelque sorte le traitement journalistique du fait divers.

Le traitement médiatique de cette catastrophe s'est fait, du moins dans les quotidiens, en plusieurs temps : un temps pour l'émotion, un temps pour l'analyse. Les témoignages forment, dans les écrits journalistiques, des papiers à part, particuliers et identifiables, des paroles présentées comme des récits, et ces derniers, pour la plupart, apparaissent pour ainsi dire comme extérieurs au titre de presse, tellement l'instance énonciatrice principale, c'est-à-dire le journal, reste en retrait. Les rédacteurs, dans cette situation, participent à ce que Annik Dubied¹³ nomme « *une délégation de la parole* » à d'autres, à des anonymes, des gens en souffrance... Et cette circulation de la parole renforce l'action et la vivacité des discours. Le témoin n'est peut-être pas un bon journaliste, parce qu'il n'a pas assez de recul, mais, si on observe la place privilégiée occupée par les témoignages dans les titres de presse,

ceux-ci correspondent à une attente supposée du lecteur.

De la parole rapportée, juxtaposée ou substituée à celle du journaliste s'imprime une véritable vérité émotionnelle, largement exploitée par les médias. Une façon de créer un tissu liant avec les lecteurs, dans un objectif aussi... commercial ■

Notes

1. Pendant trois semaines au moins, les journaux ont parlé de ce drame et on retrouve des articles de façon régulière jusque fin mars.
2. Titres exploités : *France Soir*, *la Croix*, *l'Humanité*, *Le Figaro*, *Le Monde*, *Libération*, *le Parisien*, *Métro*, *20 Minutes*.
3. Nous n'évoquerons pas le contenu de *Paris Match*, les deux numéros étudiés (8-14 janvier 2004, numéro 2551 et 15-21 janvier 2004, numéro 2552) étaient pour l'essentiel composés de photographies. Dans le deuxième numéro de ce magazine, on ne trouve pratiquement que des photographies d'objets récupérés par les sauveteurs, alors que le premier numéro montre les victimes dans leur environnement quotidien.
4. Nous n'avons pas entrepris à proprement parler une analyse de discours approfondie de ces textes journalistiques. Nous ne nous sommes pas non plus intéressée aux pratiques rédactionnelles ni aux éventuelles questions éthiques qui peuvent se poser dans la recherche des témoignages. Notre objectif était d'observer les prises de paroles dans les écrits journalistiques, l'intérêt, le rôle et la légitimité de ces paroles par rapport au contexte. Par ailleurs, nous nous focalisons sur l'utilisation du témoin dans la presse et nous n'abordons pas la question de la place du témoin dans l'institution judiciaire.
5. On trouvera par exemple, dans l'édition du 5 janvier 2004 du *Parisien*, le témoignage de Nicolas Sarkozy, déjà ministre de l'Intérieur à l'époque, qui rend hommage à son cardiologue, le docteur Yvan Chotard, décédé dans cet accident.
6. Des familles entières ont péri dans ce drame : famille Bisson dans L'Orne, 5 personnes mortes ; famille Fouchard, à Paris, 11 personnes décédées, 3 générations, etc.
7. Numéro du 8 au 15 janvier 2004.
9. Un ancien passager de la compagnie Flash Air, par ailleurs directeur de l'aéroport d'Angers et pilote d'avion de tourisme.
10. Dulong Renaud (1998), *Le témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Paris, Éditions des Hautes Études en Sciences Sociales.
11. *Op. Cit.*, p. 56.
12. Austin John L. (1970), *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil.
13. Dubied Annick (2004), *Les dits et les scènes du faits divers*, Genève, Librairie Droz.

Références bibliographiques

- AGNES Yves (2002), *Manuel de journalisme. Écrire pour le journal*, Paris, La Découverte, 480 p.
- AUCLAIR Georges (1982), *Le mana quotidien. Structures et fonctions de la chronique des faits divers*, Paris, Anthropos, 296 p.
- AUSTIN John (1970), *Quand dire c'est faire*, Paris, Seuil, 203 p.
- CHARAUDEAU Patrick (1997), *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, Paris, Nathan-Ina, 286 p.
- DUBIED Annick (2004), *Les dits et les scènes du fait divers*, Genève, Librairie Droz, 356 p.
- DUBIED Annick & Marc LITS (1999), *Le fait divers*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 128 p.
- DULONG Renaud (1998), *Le témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences sociales, 234 p.
- LITS Marc (2004), *Du 11 septembre à la riposte. Les débuts d'une nouvelle guerre médiatique*, Bruxelles, De Boeck, Bruxelles, 160 p.
- LITS Marc (1993) (coord.), *La peur, la mort et les médias*, Bruxelles, Éd. Vie Ouvrière, 192 p.
- M'SILI Marine (2000), *Le fait divers en République, histoire sociale de 1870 à nos jours*, Paris, CNRS Éditions, 311 p.

